

---

# LE CONSERVATOIRE

---

# PLUS PRÉSENT QUE JAMAIS !

---

**7 ÉCOLES DE MUSIQUE :  
GATINEAU, MONTRÉAL, QUÉBEC, RIMOUSKI, SAGUENAY,  
TROIS-RIVIÈRES ET VAL-D'OR**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROGRAMME D'ENCADREMENT

GUIDE DE L'UTILISATEUR

---

VOLET ÉVEIL MUSICAL

VOLET PROGRAMMES EXTERNES

VOLET PRÉCONSERVATOIRE

Conservatoire  
de musique  
et d'art dramatique

Québec 

ISBN 978-2-550-74328-6 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2015

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Programme d'encadrement : Renseignements généraux

Direction des travaux : **Johanne Pothier**, directrice, Conservatoire de musique de Trois-Rivières et responsable de la révision 2015 du programme d'encadrement du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec  
**Régis Rousseau**, directeur des études,  
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Date de mise à jour : décembre 2015

© Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

---

Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

## Table des matières

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Table des matières</b> .....                          | <b>1</b>  |
| <b>Introduction</b> .....                                | <b>3</b>  |
| Programme d'encadrement .....                            | 3         |
| Pour nous joindre : .....                                | 4         |
| <b>ÉVEIL MUSICAL</b> .....                               | <b>5</b>  |
| <b>Description du volet Éveil musical</b> .....          | <b>7</b>  |
| Éveil musical : ABC instrumental 1, 2, 3 et 4 .....      | 8         |
| Éveil musical : ABC théorique 1, 2, 3 et 4 .....         | 8         |
| Renseignements utiles .....                              | 9         |
| Barèmes d'évaluation des examens instrumentaux .....     | 9         |
| Répartition des points .....                             | 10        |
| <b>Dates importantes et frais d'inscription</b> .....    | <b>11</b> |
| <b>PROGRAMMES EXTERNES</b> .....                         | <b>13</b> |
| <b>Description du volet : Programmes externes</b> .....  | <b>15</b> |
| Renseignements utiles .....                              | 16        |
| <b>Suggestions pour l'application du programme</b> ..... | <b>19</b> |
| <b>Les examens des programmes externes</b> .....         | <b>21</b> |
| Durée des examens théoriques .....                       | 21        |
| Contenu et durée des examens instrumentaux .....         | 21        |
| Barèmes d'évaluation des examens instrumentaux .....     | 23        |
| Répartition des points .....                             | 23        |
| <b>Dates importantes et frais d'inscription</b> .....    | <b>25</b> |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PRÉCONSERVATOIRE .....</b>                        | <b>27</b> |
| <b>Description du volet Préconservatoire .....</b>   | <b>29</b> |
| <b>Les examens du Préconservatoire .....</b>         | <b>39</b> |
| <b>Dates importantes et frais d'inscription.....</b> | <b>41</b> |
| <b>Pourquoi le Préconservatoire ?.....</b>           | <b>41</b> |



## Introduction

---

### Programme d'encadrement

**Le Programme d'encadrement du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec – secteur musique** s'adresse aux professeurs de musique qui enseignent en privé ou encore à un ensemble de professeurs œuvrant dans une garderie musicale, au sein d'une école de musique intégrée ou non à une commission scolaire, et qui désirent que les études de leurs élèves soient efficacement encadrées, tout en laissant une place importante à leur vision pédagogique et au cheminement particulier de chacun de leurs élèves.

**Le Programme d'encadrement du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec** se présente en trois volets :

- Le volet **éveil musical** est un programme enrichi adapté à une clientèle d'enfants d'âge préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle du primaire. À ce niveau, l'enseignement peut se donner en groupe ou individuellement. Toutefois, la progression individuelle de chaque enfant dans son cheminement musical est respectée et encouragée.
- Le volet **programmes externes** peut accueillir des élèves dès l'âge de 8 ans ou même plus tôt dans certains cas, de même que des adultes de tous âges. **Reconnus par le ministère de L'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec (MÉESR)**, les programmes externes allient excellence et flexibilité. Le professeur qui s'y associe évalue, après consultation des programmes d'encadrement, le niveau d'avancement de chacun de ses élèves, tant pour la partie **matières théoriques** que pour la partie **instrument**. Bien que la concordance entre le niveau d'avancement des matières théoriques et de l'instrument soit encouragée, il est toujours possible pour un élève de progresser par matière. Dans cet esprit, les correspondances avec les niveaux primaire et secondaire ne sont émises qu'à titre indicatif et concernent plus spécifiquement les élèves désireux d'accéder au niveau collégial en musique après avoir complété le 8<sup>e</sup> niveau des programmes externes dans sa partie instrumentale et dans sa partie théorique.
- Le volet **Préconservatoire** est réservé à des jeunes d'âge précollégial présentant un potentiel particulier laissant entrevoir la possibilité d'une carrière musicale. L'admission au Préconservatoire se fait au moyen d'une audition. Ce volet se veut une voie parallèle enrichie étalée sur cinq ans correspondant aux cinq années du secondaire. Il est toutefois entendu que cette correspondance n'étant pas une règle stricte, le cheminement individuel et le niveau d'avancement de l'élève sont pris en considération par le jury au moment des examens d'admission. Un élève particulièrement doué, qui répond aux exigences du Conservatoire, peut donc accéder au Préconservatoire au cours de ses études primaires.

**ENTRER EN SCÈNE** avec le Programme d'encadrement du Conservatoire, c'est s'assurer d'un encadrement musical qui allie à l'**excellence**, le **respect** du parcours pédagogique de chacun.

**ENTRER EN SCÈNE** avec le Programme d'encadrement du Conservatoire, c'est s'associer à une grande institution nationale, fondée en 1942 par Wilfrid Pelletier et dont la réputation dépasse nos frontières.

**Pour nous joindre :** [conservatoire.gouv.qc.ca](http://conservatoire.gouv.qc.ca)



**ÉVEIL MUSICAL**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**



## Description du volet Éveil musical

---

L'**éveil musical** est un programme adapté à une clientèle d'enfants d'âge préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle du primaire. À ce niveau, l'enseignement peut se donner en groupe ou individuellement. Toutefois, la progression individuelle de chaque enfant dans son cheminement musical est respectée et encouragée.

Les garderies à vocation musicale, tout organisme proposant en parascolaire des ateliers d'initiation à la musique par le chant ou un instrument, les écoles offrant un programme de musique à la prématernelle, à la maternelle et aux deux premières années du primaire, de même que les écoles de musique et les professeurs qui enseignent en privé désirant se prévaloir d'un programme d'encadrement doivent **s'inscrire au plus tard le 31 janvier de l'année scolaire en cours**. La direction de l'école ou chaque professeur privé a, par la suite, la responsabilité d'inscrire ses classes ou ses élèves individuels aux examens, et ce, **avant le 15 mars**. Les modalités et le formulaire d'inscription sont disponibles dans chacun des établissements du Conservatoire, soit **Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or**.

L'éveil musical encadre l'apprentissage de la musique basé sur le chant et l'initiation au rythme à l'aide de diverses méthodes propres à chaque professeur, et ce, avec ou sans l'étude d'un instrument.

Les examens théoriques et instrumentaux ont lieu vers la fin de l'année scolaire et se tiennent généralement dans les locaux des écoles concernées ou du Conservatoire. Les dates et les lieux sont fixés par la direction de chaque Conservatoire, en collaboration avec les professeurs ou les écoles qui présentent des élèves. Notons que le Conservatoire ne fournit aucun service d'accompagnement au piano.

Dans le cas plus spécifique de l'initiation aux instruments à apprentissage long, comme le piano, le violon, l'alto et le violoncelle, un programme étalé sur quatre années permet à l'enfant de découvrir son instrument et les rudiments de la théorie musicale tout en s'amusant.

## Éveil musical : ABC instrumental 1, 2, 3 et 4

Selon l'âge de l'élève ou son rythme d'apprentissage, l'ABC instrumental peut ou non être scindé en plusieurs années. L'examen instrumental est normalement jumelé à l'examen théorique et l'examineur de la discipline instrumentale vérifie à la fois les connaissances théoriques et instrumentales de l'enfant.

| Alto, piano, violon, violoncelle           |                                      |   |       |
|--|--------------------------------------|---|-------|
| Durée et contenu des examens instrumentaux |                                      |   |       |
| Niveau                                     | ABC 1<br>ABC 2                       | ABC 3   | ABC 4 |
| <b>Durée en minutes</b>                    | 5                                    | 5   | 5     |
| <b>Contenu</b>                             | Éléments d'initiation à l'instrument | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gamme et arpège ou exercice technique approprié</li> <li>• 1 étude ou exercice</li> <li>• 1 ou plusieurs petites pièces</li> </ul> |       |

## Éveil musical : ABC théorique 1, 2, 3 et 4

Selon l'âge de l'élève ou son rythme d'apprentissage, l'ABC théorique peut ou non être scindé en plusieurs années. Un même examinateur vérifie les connaissances théoriques de l'élève. Lorsque l'élève étudie un instrument, l'examineur puise généralement les éléments de base du langage musical dans le répertoire instrumental de l'élève. L'examen est donc oral et comporte également de la rythmique, du solfège mélodique et une dictée orale. Le temps spécifié dans le tableau ci-dessous est le temps maximal de présence à l'examen théorique.

| Matières théoriques / Éveil musical  |                |       |       |
|--------------------------------------|----------------|-------|-------|
| Temps maximal de présence à l'examen |                |       |       |
| Niveau                               | ABC 1<br>ABC 2 | ABC 3 | ABC 4 |
| <b>Durée en minutes</b>              | 10             | 10    | 10    |

| Matières théoriques / Éveil musical / Contenu  |   |  |                 |
|--|---|--|-----------------|
| ABC théorique  |   | ABC théorique 3  | ABC théorique 4 |
| 1  | 2 |  |                 |
| Examen oral combinant :  |   | Examen oral combinant :  |                 |
| <b>Notions de base</b> du langage musical : note, portée, clé, ligne, et reconnaissance de ces signes de base                                    |   | <b>Théorie :</b>   |                 |
| <b>Rythmique</b> : reproduction orale ou frappée de petites cellules rythmiques simples  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les signes de notation musicale : portée, ligne, interligne, clés de <i>sol</i>, de <i>fa</i> ou de <i>do</i> (selon l'instrument étudié)</li> <li>• La mesure et les pulsations par mesure, les figures de notes (blanche, noire, croche), les figures de silence (sourir)</li> <li>• Pouvoir reconnaître et nommer les notes du <i>do</i> central au <i>do</i> 3<sup>e</sup> interligne en clé de <i>sol</i> (ou l'équivalent dans la clé de l'instrument étudié).</li> </ul> |                 |
| <b>Solfège</b> : reproduction de petites cellules chantées ou jouées   |   | <b>Solfège rythmique</b> : en 2/4, lecture rythmique de fragments écrits de 2 mesures, figures de notes utilisées : blanche, noir', 2-croch', chut (méthode Martenot)  |                 |
| <b>Dictée orale</b> : pouvoir comparer les hauteurs de sons : plus haut, plus bas, plus grand écart (intervalle), plus petit écart (intervalle). |   | <b>Solfège mélodique</b> : En clé de <i>sol</i> (ou exceptionnellement dans la clé de l'instrument étudié), solfier des fragments de trois ou quatre notes : en clé de <i>sol</i> , les sons conjoints de <i>do</i> à <i>sol</i> (sans mesure ni rythme) ou de <i>do</i> à <i>la</i> au niveau ABC 4.  |                 |
| <b>Nuances</b> : doux, fort  |   | <b>Dictée orale</b> : Reconnaître à l'audition les notes travaillées en solfège; le professeur joue l'accord de <i>do</i> majeur, nomme la première note du fragment de trois ou quatre notes, joue le fragment à deux ou trois reprises : l'élève nomme les notes.  |                 |

### Renseignements utiles

- L'examen instrumental est un examen individuel devant un spécialiste et peut être combiné à l'examen théorique.
- L'examen théorique de l'éveil musical est un examen oral.

### Barèmes d'évaluation des examens instrumentaux

|          |   |
|----------|---|
| 90-100 % | Excellent examen qui dépasse largement le niveau attendu, tant au plan musical que technique        |
| 85-89 %  | Très bon examen qui dépasse dans son ensemble le niveau attendu, tant au plan musical que technique |
| 80-84 %  | Bon examen qui correspond au niveau musical et technique attendu                                    |
| 70-79 %  | Examen satisfaisant qui comporte cependant des lacunes  |
| 60-69 %  | Examen passable qui comporte des faiblesses notables  |
| 0-59 %   | Examen nettement insatisfaisant, échec  |

## Répartition des points

(dans le cas où l'enfant a amorcé l'apprentissage d'un instrument)

| Résultat     |             |
|--------------|-------------|
| Instrumental | /70         |
| Théorique    | /30         |
| <b>Total</b> | <b>/100</b> |

S'associer au programme d'**éveil musical** du Conservatoire, c'est s'associer à un réseau de professeurs affiliés au Conservatoire dont la compétence et l'expertise assurent des échanges pédagogiques d'un grand intérêt.

S'associer au programme d'**éveil musical** du Conservatoire, c'est assurer la clientèle parent-enfant d'un sceau de qualité qui, depuis des générations, fait la réputation de l'institution.

S'associer au programme d'**éveil musical** du Conservatoire, c'est permettre à de jeunes musiciens en herbe d'être évalués individuellement à chaque année par un professeur du Conservatoire ou mandaté par le Conservatoire.



## Dates importantes et frais d'inscription

---

### Dates importantes

- avant le 31 janvier : Inscription des professeurs désireux de s'associer au volet éveil musical. Programmes d'encadrement en ligne (matières théoriques et instruments). Les inscriptions tardives seront considérées.
- dès le 31 janvier : Inscription des élèves que les professeurs désirent présenter aux examens du volet éveil musical
- 15 mars : Date limite d'inscription aux examens annuels du volet éveil musical
- fin avril à début juin : Tenue des examens théoriques et instrumentaux (peut varier selon l'établissement)
- juin : Émission des notes (bulletin)
- août-septembre : Émission des certificats pour les élèves qui ont complété les exigences instrumentales et théoriques des niveaux correspondants

### Frais d'inscription

- inscription des professeurs : Sans frais  
Accès en ligne aux programmes d'encadrement (matières théoriques et instruments)
- inscription des élèves : Renseignements disponibles sur le site Internet du Conservatoire à la page suivante :  
[conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolarite-et-frais](http://conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolarite-et-frais)





# **PROGRAMMES EXTERNES**

# **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**



## Description du volet : Programmes externes

---

Les **programmes externes** sont destinés à une clientèle qui étudie, non pas dans le cadre régulier du Conservatoire, mais auprès de professeurs affiliés exerçant leur métier en privé ou au sein d'une école de musique. Ils ont pour but de structurer le parcours musical de cette clientèle. En complémentarité avec le *Programme de formation de l'école québécoise*, les volets théorique et instrumental des programmes externes se présentent en plusieurs niveaux distincts.

Les écoles de musique et les professeurs qui enseignent en privé désirant présenter leurs élèves aux examens des programmes externes doivent s'inscrire avant le 31 janvier de l'année scolaire en cours. La direction de l'école ou chaque professeur privé a, par la suite, la responsabilité d'inscrire ses élèves aux examens, et ce, avant le 15 mars. Les modalités et le formulaire d'inscription sont disponibles en ligne dans chacune des régions desservies par les établissements du Conservatoire, soit Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or.

Les examens instrumentaux ont lieu à la fin avril, en mai ou encore au début juin et se tiennent généralement dans les locaux des établissements du Conservatoire. Toutefois, lorsque le nombre d'élèves inscrits le justifie, les examinateurs peuvent se déplacer dans les villes de la région. Les dates et les lieux sont fixés par la direction de chaque établissement, en collaboration avec les professeurs ou les écoles qui présentent des élèves. Notons que le Conservatoire ne fournit aucun service d'accompagnement au piano.

Les programmes externes du Conservatoire sont agréés par la Direction de la sanction des études, au ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la Recherche du Québec (MÉESR). Le système d'agrément mis en place permet à un élève du secondaire de se voir reconnaître, sous forme d'unités additionnelles, la formation musicale qu'il reçoit en privé.

Pour obtenir ces unités, il incombe aux parents de l'élève de faire une demande à la direction de l'école secondaire fréquentée. Afin de faciliter cette démarche, on suggère d'utiliser le formulaire [Demande d'attribution d'unités additionnelles en musique](#), disponible sur le site Internet du MÉESR.

Chaque niveau des **programmes externes** comprend une partie instrumentale et une partie théorique. Ainsi, à chacune des années du programme instrumental correspond une année d'études en matières théoriques. Toutefois, la partie théorique et la partie instrumentale peuvent bénéficier d'une progression par matière et l'émission des notes se fait indépendamment.

Il est cependant entendu que la délivrance d'un **certificat d'études du Conservatoire** reconnu par le **ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR)** ne peut avoir lieu que lorsque le niveau théorique correspond au niveau instrumental.

| Bloc instrumental  |                    |  |   |        |   |   |         |   |   |
|--|--------------------|--|---|--------|---|---|---------|---|---|
| alto, basson, chant, clarinette, clavecin, contrebasse, cor, euphonium, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, orgue, percussion, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle |                    |  |   |        |   |   |         |   |   |
| Niveau   | de base            | 1  | 2 | 3      | 4 | 5 | 6       | 7 | 8 |
| Bloc théorique   |                    |  |   |        |   |   |         |   |   |
| Niveau   | de base            | 1  | 2 | 3      | 4 | 5 | 6       | 7 | 8 |
|  | Matières combinées | SOLFÈGE  |   | DICTÉE |   |   | THÉORIE |   |   |
|  | Examen oral        | Examen individuel de solfège                   |   |        |   |   |         |   |   |
|  |                    | Examens de groupe pour la théorie et la dictée |   |        |   |   |         |   |   |

### Renseignements utiles

- L'examen instrumental est un examen individuel devant un spécialiste.
- L'examen théorique du niveau de base est un examen individuel et entièrement oral.
- Les examens de solfège des niveaux 1 à 8 se font individuellement.
- Les examens théoriques écrits des niveaux 1 à 8 (théorie et dictée musicale) se déroulent en groupe.
- Toutes les épreuves des examens de matières théoriques sont fournies par le Conservatoire, et ce, chaque année. Le Conservatoire tiendra compte des propositions de solfège fournies par le professeur ou l'école de musique lorsque celles-ci lui parviennent au moins un mois avant la tenue de l'examen. Dans un tel cas, l'examineur fera le choix d'un numéro de solfège parmi ceux proposés et ce, au moment de la tenue de l'examen.
- Les examens de dictée musicale et de théorie des niveaux 1 à 8 sont donnés par le professeur ou par l'école de l'élève. Cette formule permet de respecter la méthode pédagogique propre à chaque professeur tant dans sa façon de faire faire la dictée musicale que dans l'utilisation du vocabulaire théorique.
- Les examens théoriques oraux du niveau de base, les examens de solfège de tous les niveaux ainsi que les examens instrumentaux sont donnés par l'examineur désigné par le Conservatoire pour la discipline instrumentale.
- À noter qu'il est possible de se présenter uniquement aux examens théoriques ou aux examens instrumentaux. Toute demande en ce sens doit être signifiée au moment de l'inscription aux examens et sera soumise au responsable du Programme d'encadrement du Conservatoire.
- Pour les professeurs qui désireraient associer le niveau académique au cheminement musical de leurs élèves, le tableau suivant peut être considéré, mais à titre indicatif uniquement.
- Il est à noter que les programmes externes n'exigent aucune correspondance entre le cheminement scolaire et le cheminement musical de chacun.

Les élèves musiciens de tous âges peuvent donc profiter de ce programme d'encadrement.

| Niveau                               |                         |                         |                         |                         |                         |                        |                        |                        |                        |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Musical</b>                       | de                      | 1                       | 2                       | 3                       | 4                       | 5                      | 6                      | 7                      | 8                      |
| Instrument et<br>matières théoriques | base                    |                         |                         |                         |                         |                        |                        |                        |                        |
| <b>Académique</b>                    | 3 <sup>e</sup><br>Prim. | 4 <sup>e</sup><br>Prim. | 5 <sup>e</sup><br>Prim. | 6 <sup>e</sup><br>Prim. | 1 <sup>re</sup><br>Sec. | 2 <sup>e</sup><br>Sec. | 3 <sup>e</sup><br>Sec. | 4 <sup>e</sup><br>Sec. | 5 <sup>e</sup><br>Sec. |





## Suggestions pour l'application du programme

---

Le Conservatoire est en phase avec les mouvances pédagogiques et artistiques de son temps, tout en étant une institution héritière d'une grande tradition de formation, soucieuse de partager et de poursuivre la transmission de son expérience. Les compétences du *Programme de formation de l'école québécoise* qui interpellent les jeunes d'aujourd'hui, soit **inventer**, **interpréter** et **apprécier**, inspirent les suggestions suivantes pour accompagner les professeurs dans la formation de leurs élèves.

### **Guidé par son professeur, l'élève doit :**

- s'approprier une démarche de création; être attentif aux sensations et aux impressions; explorer des façons de traduire ses idées, de développer son autonomie;
- élargir son bagage culturel par l'interprétation d'œuvres en s'imprégnant de celles-ci; en décodant les éléments de leur langage et de leur structure; en dégagant des aspects historiques qui influencent l'interprétation;
- apprendre à exercer son esprit critique et son sens esthétique, en appréciant diverses œuvres musicales et interprétations musicales.

### **Pour satisfaire ces exigences, le professeur peut :**

- inciter son élève à improviser ou à composer de courtes pièces musicales;
- encourager son élève à faire des recherches sur les œuvres à son programme, à s'informer sur le compositeur, le contexte socio-historique, le style, le genre, l'instrumentation d'origine s'il s'agit d'une transcription, etc.;
- aider son élève à analyser l'œuvre qu'il interprète en dégagant les éléments signifiants du langage musical et des formes employées; suggérer l'écoute d'enregistrements musicaux; l'inciter à assister à des concerts.

### **Parmi les stratégies de formation, il est suggéré de :**

- faire appel à des démarches de lecture visant à déchiffrer à vue des partitions;
- recourir à des stratégies de mémorisation;
- développer avec l'élève une méthode efficace de travail et d'encadrement;
- faire appel à des moyens variés pour s'approprier les éléments de la technique vocale ou instrumentale;
- recourir à différentes stratégies de discrimination auditive;
- intégrer la dimension culturelle par de fréquentes références au contexte de composition des œuvres;
- encourager le développement des capacités expressives de l'élève et celui de son esprit d'analyse;
- promouvoir le travail collectif, la musique d'ensemble, l'expérience de la scène;
- recourir à des exercices d'échauffement pour favoriser la détente physique et à des stratégies de relaxation pour maîtriser le stress.





## Les examens des programmes externes

### Durée des examens théoriques

| Niveau           | de base            | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
|------------------|--------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Durée en minutes |                    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| Solfège          | 15 pour            | 10 | 10 | 10 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| Dictée           | les 3              | 10 | 15 | 15 | 20 | 25 | 30 | 35 | 35 |
| Théorie          | matières combinées | 10 | 15 | 15 | 20 | 25 | 30 | 35 | 35 |

### Contenu et durée des examens instrumentaux

| alto, piano, violon, violoncelle |   |   |  |    |    |    |    |    |    |
|----------------------------------|---|---|--|----|----|----|----|----|----|
| Niveau                           | de base   | 1   | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| <b>Durée en minutes</b>          | 5   | 5   | 10   | 10 | 10 | 15 | 15 | 20 | 20 |
| <b>Contenu</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gamme et arpège ou exercice de gamme (arpège)</li> <li>1 étude ou exercice</li> <li>1 ou plusieurs petites pièces</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gamme et arpège</li> <li>1 étude</li> <li>2 ou plusieurs œuvres (mouvements d'œuvres) : pour le piano, une des œuvres doit être de l'époque baroque</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gammes et arpèges</li> <li>1 ou 2 études (caractères différents)</li> <li>2 ou plusieurs œuvres (mouvements d'œuvres) : pour le piano, une des œuvres doit être de l'époque baroque; pour les cordes, une des œuvres doit être un mouvement de concerto.</li> </ul> |    |    |    |    |    |    |

| basson, clarinette, chant, clavecin, contrebasse, cor, euphonium,<br>flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, orgue,<br>percussion, saxophone, trombone, trompette, tuba |                                      |  |   |   |   |    |    |    |    |  |  |
|--|--------------------------------------|--|---|---|---|----|----|----|----|--|--|
| Durée et contenu   |                                      |  |   |   |   |    |    |    |    |  |  |
| Niveau   | de base                              | 1  | 2 | 3 | 4   | 5  | 6  | 7  | 8  |  |  |
| <b>Durée en minutes</b>  | 5                                    | 5  | 5 | 5 | 10  | 10 | 10 | 10 | 15 |  |  |
| <b>Contenu</b>   | Éléments d'initiation à l'instrument | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gamme (arpège) ou exercices techniques spécifiques à l'instrument ou aux divers instruments (percussion)</li> <li>• 1 ou plusieurs courtes études</li> <li>• 1 pièce</li> </ul> <p><b>Chant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices de vocalises</li> <li>• 1 ou plusieurs courtes pièces</li> </ul> |   |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gamme(s) et arpège(s)</li> <li>• 1 ou plusieurs exercices/études</li> <li>• 1 ou plusieurs œuvres (mouvements d'œuvre/s) de styles variés.</li> </ul> <p><b>Clavecin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• Extraits de recueils spécifiques à l'instrument</li> <li>• Œuvre de Bach</li> </ul> <p><b>Orgue :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• Œuvre avec ou sans pédale antérieure à Bach</li> <li>• Œuvre de Bach</li> </ul> <p><b>Chant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique vocale</li> <li>• 2 ou plusieurs œuvres de compositeurs différents.</li> </ul> |    |    |    |    |  |  |

Note : Dans le cas des instruments à vent demandant un grand effort physique, le niveau de base et les niveaux 1 et 2 peuvent se combiner plus tard aux niveaux 3 ou même 4 ou 5.

L'apprentissage peut aussi se faire à un autre instrument à vent.

## Barèmes d'évaluation des examens instrumentaux

|          |   |
|----------|---|
| 90-100 % | Excellent examen qui dépasse largement le niveau attendu, tant au plan musical que technique        |
| 85-89 %  | Très bon examen qui dépasse dans son ensemble le niveau attendu, tant au plan musical que technique |
| 80-84 %  | Bon examen qui correspond au niveau musical et technique attendu                                    |
| 70-79 %  | Examen satisfaisant qui comporte cependant des lacunes  |
| 60-69 %  | Examen passable qui comporte des faiblesses notables  |
| 0-59 %   | Examen nettement insatisfaisant, échec  |

## Répartition des points

| Examen instrumental / Note au bulletin |             |
|--|-------------|
| Technique instrumentale                | /20         |
| Étude(s)                               | /30         |
| Répertoire                             | /50         |
| <b>Total</b>                           | <b>/100</b> |

| Examens théoriques / Note au bulletin |             |
|---------------------------------------|-------------|
| Notions théoriques                    | /100        |
| Solfège rythmique<br>et mélodique     | /100        |
| Dictée musicale                       | /100        |
| Total des examens                     | /300        |
| <b>Moyenne : (total divisé par 3)</b> |             |
| <b>Note inscrite au bulletin</b>      | <b>/100</b> |

| Répartition des points pour l'émission du certificat de niveau |             |
|--|-------------|
| Résultat instrumental  | /70         |
| Résultat théorique   | /30         |
| <b>Total</b>   | <b>/100</b> |





## Dates importantes et frais d'inscription

---

### Dates importantes

|                        |   |
|------------------------|---|
| avant le 31 janvier    | Inscription des professeurs désireux de s'associer aux programmes externes. Programmes d'encadrement en ligne (matières théoriques et instruments). Les inscriptions tardives seront considérées. |
| dès le 31 janvier      | Inscription des élèves que les professeurs désirent présenter aux examens des programmes externes.  |
| 15 mars                | Date limite d'inscription   |
| fin avril à début juin | Tenue des examens théoriques et instrumentaux (peut varier selon l'établissement)   |
| juin                   | Émission des notes (bulletin)   |
| août-septembre         | Émission des certificats pour les élèves qui ont complété les exigences instrumentales et théoriques des niveaux correspondants   |

### Frais d'inscription

inscription des professeurs : Sans frais

Accès en ligne aux programmes d'encadrement (matières théoriques et instruments)

inscription des élèves : Renseignements disponibles sur le site Internet du Conservatoire à la page suivante :

[conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolarite-et-frais](http://conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolarite-et-frais)

S'associer aux **programmes externes** du Conservatoire, c'est joindre une école supérieure de musique reconnue pour l'excellence de son enseignement et le succès de ses finissants dans le milieu professionnel de la musique au Québec, au Canada et à l'étranger.

S'associer aux **programmes externes** du Conservatoire, c'est, pour les professeurs utilisateurs, bénéficier tout au long de l'année d'échanges pédagogiques enrichissants : collaboration par leur expertise à la mise à jour des programmes, forum de discussion en ligne, rencontres, ateliers et encadrement personnalisé pour leurs élèves, concerts, etc., et tout cela dans leur région.

S'associer aux **programmes externes** du Conservatoire, c'est permettre à de jeunes et de moins jeunes musiciens d'être évalués individuellement à chaque année par un professeur reconnu de la discipline instrumentale concernée.





# **PRÉCONSERVATOIRE**

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**



## Description du volet Préconservatoire

---

Le **Préconservatoire** s'adresse directement aux jeunes musiciens particulièrement doués, intéressés à poursuivre leurs études musicales **de façon intensive** dans leur milieu, et désireux d'entreprendre par la suite des études postsecondaires au Conservatoire. Grâce au programme du Préconservatoire, ces jeunes talents développeront efficacement leur potentiel, de même que des habitudes rigoureuses de travail, et recevront les outils nécessaires pour joindre un jour les rangs des interprètes professionnels de la scène musicale. Ces élèves sont issus ou non des programmes externes du Conservatoire.

Ayant complété le niveau 3 des programmes externes (instrument et matières théoriques) ou son équivalent, les élèves se présentent à une **audition instrumentale** et à des **tests théoriques** qui détermineront leur admissibilité au Préconservatoire. La possibilité d'accéder au moyen d'une audition au Préconservatoire se concrétise habituellement à la fin des études primaires, mais est également envisageable plus tôt ou plus tard, en cours de cheminement, si le niveau d'avancement musical et le potentiel le justifient. Il est entendu que tout élève doué d'âge précollégial peut faire une demande d'admission au Préconservatoire et se présenter aux tests d'admission.

Le Préconservatoire comporte cinq niveaux. Toutefois, dans le cas des instruments à apprentissage long (piano, alto, violon et violoncelle), de jeunes élèves particulièrement talentueux pourront être admis très tôt au Préconservatoire afin d'intégrer sans tarder un programme enrichi d'études musicales et d'avoir ainsi la chance de développer pleinement leur potentiel, et ce, avant d'entrer au Conservatoire. L'élève admis de façon précoce au Préconservatoire suit en accéléré les premiers niveaux des programmes externes jusqu'à la maîtrise des compétences du niveau 3 et est classé au Préconservatoire sous l'appellation « mise à niveau ».

Chaque année académique du Préconservatoire est répartie en deux sessions d'un minimum de 13 semaines de cours (A = automne; H = hiver). À la fin de chaque session, des examens instrumentaux et théoriques viennent attester des progrès de l'élève et de la pertinence de la poursuite de ses études dans le programme du Préconservatoire. Ces examens se tiennent au Conservatoire et le jury est formé de spécialistes du Conservatoire et du professeur de l'élève.

Les cours hebdomadaires d'instruments sont d'une durée minimale de 45 minutes, de même que les cours de matières théoriques. Les cours instrumentaux du Préconservatoire sont donnés par des professeurs privés dont les compétences sont reconnues par la direction du Conservatoire auquel ils sont affiliés. Cette particularité du Préconservatoire peut permettre à l'élève de poursuivre ses études avec son professeur d'origine.

Au moins une fois par session, l'élève du Préconservatoire bénéficie de journées intensives au Conservatoire, où il participe soit à des cours de groupe, des cours de maître, des ensembles ou des concerts. De plus, l'élève admis au Préconservatoire peut être intégré de façon régulière aux ensembles instrumentaux et aux classes de **formation musicale et auditive** du Conservatoire, selon les places disponibles, son niveau d'avancement et lorsque sa situation géographique le lui permet.

En tout temps, un élève du Préconservatoire qui démontre les aptitudes requises peut, s'il le désire, s'inscrire aux **examens d'admission du Conservatoire** correspondant à son niveau d'avancement.

Le Préconservatoire est un programme enrichi menant à des études supérieures en musique. Comme les programmes externes, ses examens d'encadrement sont reconnus par le ministère de L'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec (MÉESR). Un certificat est émis annuellement à tout élève ayant satisfait aux exigences de son niveau tant à l'instrument que dans les matières théoriques.

| Préconservatoire                         |   |                         |              |              |              |              |              |
|--|---|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Programme d'encadrement du Conservatoire |   |                         |              |              |              |              |              |
|  | Prérequis                                 | Admission               | 001A         | 002A         | 003A         | 004A         | 005A         |
|  | Niveau d'avancement                       |                         | 001H         | 002H         | 003H         | 004H         | 005H         |
| <b>Tous les instruments</b>              | Niveau instrumental                       |                         |              |              |              |              |              |
|  | Niveau 3 du volet général ou l'équivalent | Audition à l'instrument | X            | X            | X            | X            | X            |
|  | Niveau théorique                          |                         |              |              |              |              |              |
|  | Niveau 3 du volet général ou l'équivalent | Tests théoriques        | 001A<br>001H | 002A<br>002H | 003A<br>003H | 004A<br>004H | 005A<br>005H |

| Préconservatoire                |  |                |                |                |                |                |   |
|---------------------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---|
| Durée des examens instrumentaux |  |                |                |                |                |                |   |
| Contenu musical (en minutes)    |  |                |                |                |                |                |   |
|                                 | Auditions –<br>entrée au<br>Préconservatoire | 001 A<br>001 H | 002 A<br>002 H | 003 A<br>003 H | 004 A<br>004 H | 005 A<br>005 H | Auditions –<br>entrée au<br>Conservatoire<br>(niveau collégial) |
| alto                            | 10   | 10             | 15             | 15             | 20             | 25             | 25  |
| basson                          | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| chant                           | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| clarinette                      | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| clavecin                        | 10   | 10             | 10             | 15             | 15             | 20             | 20  |
| contrebasse                     | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| cor                             | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| euphonium                       | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| flûte travers.                  | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| guitare                         | 10   | 10             | 10             | 15             | 15             | 20             | 20  |
| harpe                           | 10   | 10             | 10             | 15             | 15             | 20             | 20  |
| hautbois                        | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| orgue                           | 10   | 10             | 10             | 15             | 15             | 20             | 20  |
| percussion                      | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| piano                           | 10   | 15             | 15             | 15             | 20             | 25             | 25  |
| saxophone                       | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| trombone                        | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| trompette                       | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| tuba                            | 10   | 10             | 10             | 10             | 10             | 15             | 15  |
| violon                          | 10   | 10             | 15             | 15             | 20             | 25             | 25  |
| violoncelle                     | 10   | 10             | 15             | 15             | 20             | 25             | 25  |

| Préconservatoire                       |                  |                |                |                |                |                |   |
|--|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---|
| Durée des examens théoriques           |                  |                |                |                |                |                |   |
| Temps maximal de présence (en minutes) |                  |                |                |                |                |                |   |
|  | Tests théoriques | 001 A<br>001 H | 002 A<br>002 H | 003 A<br>003 H | 004 A<br>004 H | 005 A<br>005 H | Auditions – accès au Conservatoire (niveau collégial) |
| Solfège                                | 10               | 15             | 15             | 15             | 15             | 15             | 15  |
| Dictée                                 | 25               | 25             | 30             | 30             | 35             | 35             | 35  |
| Théorie                                | 25               | 25             | 30             | 30             | 35             | 35             | 35  |

Préconservatoire  
Contenu des examens instrumentaux  
alto, violon, violoncelle

**Durée en minutes**

|   |   |
|---|---|
| Audition : 10   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gammes et arpèges</li> <li>• 1 étude</li> <li>• 1 ou 2 courtes œuvres</li> </ul>   |
| Niveau 001 : 10<br>Niveau 002 : 15<br>Niveau 003 : 15 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• 1 ou 2 œuvres (mouvements d'œuvres)</li> </ul>                                       |
| Niveau 004 : 20<br>Niveau 005 : 25                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• 1 mouvement de concerto</li> <li>• 1 œuvre de style différent du concerto</li> </ul> |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 25               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• 1 mouvement de concerto</li> <li>• 1 œuvre de style différent du concerto</li> </ul> |

basson, clarinette, cor, flûte, hautbois, saxophone,  
trompette, trombone/tuba/euphonium

**Durée en minutes**

|   |   |
|---|---|
| Audition : 10                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gammes et arpèges</li> <li>• 1 étude</li> <li>• 1 pièce</li> </ul>   |
| Niveau 001 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> </ul>  |
| Niveau 002 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> </ul>  |
| Niveau 003 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 ou 2 œuvres</li> </ul>   |
| Niveau 004 : 10                         |   |
| Niveau 005 : 15                         |   |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 15 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• 1 ou 2 œuvres</li> </ul> |

chant

**Durée en minutes**

|   |  |
|---|--|
| Audition : 10                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique : exercices de vocalises</li> <li>• 1 ou plusieurs courtes pièces</li> </ul>                            |
| Niveaux 001, 002, 003, 004 : 10         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique/études de caractères différents</li> <li>• 2 ou plusieurs œuvres de compositeurs différents.</li> </ul> |
| Niveau 005 : 15                         |  |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 15 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique/études de caractères différents</li> <li>• 2 ou plusieurs œuvres de compositeurs différents.</li> </ul> |

clavecin

**Durée en minutes**

|   |  |
|---|--|
| Audition : 10                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gamme (arpège) ou exercices techniques spécifiques à l'instrument</li> <li>• 1 ou plusieurs courtes études</li> <li>• 1 pièce</li> </ul>  |
| Niveau 001 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> </ul>  |
| Niveau 002 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extraits de recueils spécifiques à l'instrument</li> <li>• Extraits du <i>Petit livre d'Anna Magdalena Bach</i></li> </ul>  |
| Niveau 003 : 15                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• Extraits du <i>Petit livre d'Anna Magdalena Bach</i></li> <li>• Œuvres d'écoles différentes</li> </ul>   |
| Niveau 004 : 15                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• Extraits du <i>Petit livre d'Anna Magdalena Bach</i></li> <li>• J.S. Bach : une invention à deux voix</li> <li>• Une sarabande avec reprise ornementée</li> <li>• Œuvres d'écoles différentes</li> </ul> |
| Niveau 005 : 20                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• J.S. Bach : un petit prélude et une <i>fughetta</i></li> <li>• Œuvres d'écoles différentes</li> </ul>  |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 20 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• J.S. Bach : un petit prélude et une <i>fughetta</i></li> <li>• Œuvres d'écoles différentes</li> </ul>  |

contrebasse

**Durée en minutes**

|   |   |
|---|---|
| Audition : 10                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gammes et arpèges</li> <li>• 1 étude</li> <li>• 1 pièce</li> </ul>   |
| Niveau 001 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> </ul>  |
| Niveau 002 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> </ul>  |
| Niveau 003 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 ou 2 œuvres (mouvements d'œuvres)</li> </ul>   |
| Niveau 004 : 10                         |   |
| Niveau 005 : 15                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• 1 mouvement de sonate</li> <li>• Au besoin pour compléter le minutage : 1 œuvre de style différent de la sonate</li> </ul> |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 15 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• 1 mouvement de sonate</li> <li>• Au besoin pour compléter le minutage : 1 œuvre de style différent de la sonate</li> </ul> |

guitare

**Durée en minutes**

|   |   |
|---|---|
| Audition : 10                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• 1 étude</li> <li>• 1 pièce</li> </ul>   |
| Niveaux 001, 002 : 10                   | • Technique, gammes et arpèges  |
| Niveaux 003, 004 : 15                   | • 1 ou 2 études de caractères différents  |
| Niveau 005 : 20                         | • Œuvres d'époques et styles variés   |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 20 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• Œuvres d'époques et styles variés</li> </ul> |

harpe

**Durée en minutes**

|   |   |
|---|---|
| Audition : 10                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• 1 étude</li> <li>• 1 pièce</li> </ul>   |
| Niveaux 001, 002 : 10                   | • Technique, gammes et arpèges  |
| Niveaux 003, 004 : 15                   | • 1 ou 2 études de caractères différents  |
| Niveau 005 : 20                         | • Œuvres de styles variés   |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 20 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• Œuvres de styles variés</li> </ul> |

orgue

**Durée en minutes**

|   |   |
|---|---|
| Audition : 10                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices techniques spécifiques à l'instrument</li> <li>• 1 ou plusieurs courtes études</li> <li>• 1 pièce</li> </ul>   |
| Niveau 001 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> </ul>   |
| Niveau 002 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 œuvre avec ou sans pédale, antérieure à Bach</li> <li>• 1 œuvre de J.S. Bach</li> <li>• 1 ou 2 œuvres d'époques et styles variés</li> </ul>  |
| Niveau 003 : 15                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> </ul>   |
| Niveau 004 : 15                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 œuvre avec ou sans pédale, antérieure à Bach</li> <li>• J.S. Bach : un choral (<i>Orgelbüchlein</i>) ou un petit prélude et fugue (ou l'équivalent)</li> <li>• 1 ou 2 œuvres d'époques et styles variés</li> </ul>   |
| Niveau 005 : 20                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• 1 œuvre avec ou sans pédale, antérieure à Bach</li> <li>• J.S. Bach : un choral (<i>Orgelbüchlein</i>)</li> <li>• J.S. Bach : un petit prélude et fugue (ou l'équivalent)</li> <li>• 1 œuvre en trio</li> <li>• Au besoin : œuvre/s d'époques et styles variés</li> </ul> |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 20 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• 1 œuvre avec ou sans pédale, antérieure à Bach</li> <li>• J.S. Bach : un choral (<i>Orgelbüchlein</i>)</li> <li>• J.S. Bach : un petit prélude et fugue (ou l'équivalent)</li> <li>• 1 œuvre en trio</li> <li>• Au besoin : œuvres d'époques et styles variés</li> </ul>  |

percussion

**Durée en minutes**

|   |  |
|---|--|
| Audition : 10                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices techniques: caisse claire, claviers, timbales</li> <li>• 1 pièce</li> </ul>   |
| Niveau 001 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> </ul>  |
| Niveau 002 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude pour caisse claire</li> </ul>   |
| Niveau 003 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude pour claviers</li> </ul>  |
| Niveau 004 : 10                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude pour timbales</li> </ul>  |
| Niveau 005 : 15                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 œuvre</li> </ul>  |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 15 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique</li> <li>• 1 étude pour caisse claire</li> <li>• 1 étude pour claviers</li> <li>• 1 étude pour timbales</li> <li>• 1 œuvre</li> </ul> |

piano

**Durée en minutes**

|   |  |
|---|--|
| Audition : 10                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gamme(s) et arpège(s)</li> <li>• 1 étude</li> <li>• 2 œuvres (mouvements d'œuvres) dont une de l'époque baroque</li> </ul>  |
| Niveau 001 : 15                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> </ul>   |
| Niveau 002 : 15                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> </ul>   |
| Niveau 003 : 15                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 œuvre de la période baroque</li> <li>• 1 œuvre de la période classique</li> <li>• 1 autre œuvre pour compléter le minutage au besoin</li> </ul>   |
| Niveau 004 : 20                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> </ul>   |
| Niveau 005 : 25                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• 1 œuvre de la période baroque</li> <li>• 1 œuvre de la période classique</li> <li>• 1 ou plusieurs œuvres de styles variés</li> </ul>   |
| Audition d'entrée au Conservatoire : 25 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique, gammes et arpèges</li> <li>• 1 ou 2 études de caractères différents</li> <li>• 1 œuvre de la période baroque</li> <li>• 1 œuvre de la période classique</li> <li>• 1 ou plusieurs œuvres de styles variés</li> </ul> |





## Les examens du Préconservatoire

Les examens des matières théoriques et les examens instrumentaux du **Préconservatoire** ont lieu à la fin de chaque session et sont évalués indépendamment.

L'évaluation des examens instrumentaux est réalisée à partir du barème d'évaluation suivant :

| Échelle d'appréciation | Note     | Réussite | Signification   |
|------------------------|----------|----------|---|
| Exceptionnel           | 95-100 % | oui      | Compte tenu des objectifs et du niveau de l'examen, le rendement de l'élève dépasse le niveau approprié de beaucoup et sous tous les aspects importants et démontre des qualités exceptionnelles. |
| Excellent              | 90-94 %  | oui      | Compte tenu des objectifs et du niveau de l'examen, le rendement de l'élève dépasse le niveau approprié de beaucoup et sous la plupart des aspects importants.                                    |
| Très bien              | 85-89 %  | oui      | Compte tenu des objectifs et du niveau de l'examen, le rendement de l'élève dépasse dans son ensemble le niveau approprié.  |
| Bien                   | 75-84 %  | oui      | Compte tenu des objectifs et du niveau de l'examen, le rendement de l'élève atteint un niveau approprié dans son ensemble.  |
| Assez bien             | 70-74 %  | oui      | Compte tenu des objectifs et du niveau de l'examen, le rendement de l'élève comporte plusieurs faiblesses.  |
| Passable               | 60-69 %  | oui      | Compte tenu des objectifs et du niveau de l'examen, le rendement de l'élève comporte des faiblesses marquées.   |
| Échec                  | 0-59 %   | non      | Le rendement de l'élève est nettement insuffisant.  |

Pour assurer la continuité de ses études dans le cadre du **Préconservatoire**, l'élève devra obtenir une note d'au moins 70 % au moment de ses examens de session.





## Dates importantes et frais d'inscription

---

### Dates importantes

|                      |  |
|----------------------|--|
| janvier à mars       | Période de demande d'admission en ligne des candidats au Préconservatoire  |
| 1 <sup>er</sup> mars | Date limite des candidats pour faire une demande d'admission au Préconservatoire<br>Des demandes tardives peuvent être considérées en début de chaque session. |
| mars/avril           | Auditions instrumentales et tests théoriques des candidats au Préconservatoire   |
| mai et décembre      | Examens réguliers semestriels des élèves admis au Préconservatoire   |
| janvier et juin      | Émission des bulletins   |
| septembre            | Émission des certificats du Préconservatoire pour l'année scolaire précédente  |

### Frais d'inscription

Renseignements disponibles sur le site Internet du Conservatoire à la page suivante :

[conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolarite-et-frais](http://conservatoire.gouv.qc.ca/l-admission-et-l-inscription/droits-de-scolarite-et-frais)

### Pourquoi le Préconservatoire ?

- L'élève est particulièrement doué, mais trop jeune pour être considéré admissible dans le programme **préparatoire** du Conservatoire.
- Bien qu'il soit jugé admissible, l'élève ne peut être admis au Conservatoire faute de places disponibles dans les classes.
- Bien que très doué, l'élève accuse un certain retard dans son apprentissage et ne peut être immédiatement considéré admissible au Conservatoire.
- L'éloignement géographique de l'élève jugé admissible au **préparatoire** ne lui permet pas de se déplacer à chaque semaine pour étudier au Conservatoire.
- L'instrument étudié par l'élève ne fait pas partie des instruments offerts par le Conservatoire de sa région.
- L'élève désire poursuivre son apprentissage instrumental dans son milieu et auprès de son professeur privé dont les compétences pédagogiques sont reconnues par le Conservatoire.







**Conservatoire  
de musique  
et d'art dramatique**  
Québec 